

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 13 mai 2014 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et madame Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9423-05-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9424-05-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 provenant de la correspondance et avec le retrait des points 25, 35 et 43 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 7 mai 2014
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2014
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Dévoilement des coups de cœur Hexagone 2014 organisé par la table des partenaires Hexagone
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement
10. Adoption du règlement numéro 113-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, **du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement**
11. Adoption du règlement numéro 113-35 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2 et 20, **à partir du 22 juin 2014**

12. Adoption du règlement numéro 114-31 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de remplacer, **à compter du 22 juin 2014**, les appellations des circuits suivants : « A25 » pour « 30 », « A25G » pour « 30G » et afin de modifier, **du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement**, l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, 30, 30G et Express Radisson et de retirer, **du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement**, le circuit numéro 35
13. Adoption du règlement numéro 114-32 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 40, **à partir du 22 juin 2014**
14. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-37 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 11, **à partir du 22 juin 2014**
15. Impression d'horaires d'autobus
16. Démolition d'un abribus
17. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contributions supplémentaires pour les années 2010 à 2013 pour le fonds vente et perception en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM)
18. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution à la facture d'honoraires relative à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD)
19. Autorisation de signature – Entente concernant la desserte par transport en commun offerte par la MRC Les Moulins sur les terrains de Métro inc. (Super C situé au 1395, boulevard Moody, Terrebonne)
20. Publicités «Hommage aux aînés» et gratuité pour les 65 ans et plus par Le Trait d'Union et La Revue
21. Publicité concernant l'Éco-passe publiée par Le Trait d'Union et La Revue
22. Publicités dans les cahiers «Ici mon quartier» et «Les Moulins à vivre et à découvrir » par Le Trait d'Union et La Revue
23. Autorisation pour l'affichage d'un poste temporaire d'une durée d'un an d'un technicien au transport collectif et autorisation d'engagement
24. Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes OPUS
25. Demandes de dérogation - **Retiré**
26. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2013
27. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2014
28. Affectation de surplus non affecté aux règlements numéro 126 constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins et numéro 127 constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains

29. Autorisation de signature – Sommaire du Tableau combiné et Tableau combiné (Règlement # 119)
30. Résolution de concordance – Emprunt par billets au montant de 1 839 000\$
31. Résolution de courte échéance – Emprunt par billets au montant de 1 839 000\$
32. Achat de deux (2) postes informatiques
33. Désignation des membres au conseil d'administration du CLDEM
34. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres
35. Octroi du mandat pour l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents - **Retiré**
36. Octroi du mandat pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe
37. Autorisation de signature - Entente entre la MRC Les Moulins et deux (2) promoteurs (9170-1011 Québec Inc. et 9182-5232 Québec Inc.) en vue des travaux d'entretien sur un tronçon du cours d'eau Lapointe
38. Colloque « Eau & municipalités »
39. Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) à Fredericton (NB)
40. Recommandation à la CPTAQ – Ligne Pierre-Le Gardeur – Saint-Sulpice à 120 kV
41. Examen et approbation de la résolution numéro 122-03-2014 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) règlement #1008
42. Examen et approbation du règlement de construction numéro 1003-005 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-027 de la Ville de Terrebonne
43. Participation de la MRC Les Moulins au Gala Coup de Cœur 2014 organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) et la Ville de Mascouche - **Retiré**
44. Nomination d'un secrétaire-trésorier pour la séance du conseil de la MRC du 17 juin 2014 en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier
- 45.1 Nomination au comité de vigilance Enbridge de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 45.2 Report de la séance du comité administratif du mois de juin 2014
46. Période de questions
47. Clôture de la séance

9425-05-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9426-05-14 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 7 mai 2014

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 mai 2014 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9427-05-14 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 242 928,12\$ pour le mois de mai 2014, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer mai 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-71 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 20 432,51\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9428-05-14 Liste des chèques émis au mois d'avril 2014

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2014, pour un montant de 2 611 235,87\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – avril 2* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-72 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 27 712,91\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9429-05-14 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2014* »).

ADOPTÉ

9430-05-14 Dévoilement des coups de cœur Hexagone 2014 organisé par la table des partenaires Hexagone

CONSIDÉRANT QUE le dévoilement des six coups de cœur Hexagone 2014 organisé par la Table des partenaires Hexagone Lanaudière aura lieu le 22 mai 2014 à la Maison-Théâtre Côté-à-Côte à Mascouche ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de déléguer des représentants de la MRC Les Moulins pour assister à cet événement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Josée Beaupré et monsieur Bertrand Lefebvre soient et sont délégués pour représenter la MRC Les Moulins lors du dévoilement des six coups de cœur Hexagone 2014 organisé par la Table des partenaires Hexagone Lanaudière, le 22 mai 2014 à la Maison-Théâtre Côte-à-Côte à Mascouche.

ADOPTÉ

9431-05-14 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 13 mai 2014 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9432-05-14 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 13 mai 2014 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9433-05-14 Adoption du règlement numéro 113-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, **du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement**

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9434-05-14 Adoption du règlement numéro 113-35 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2 et 20, à partir du 22 juin 2014

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-35 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2 et 20, à partir du 22 juin 2014.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9435-05-14 Adoption du règlement numéro 114-31 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de remplacer, à compter du 22 juin 2014, les appellations des circuits suivants : « A25 » pour « 30 », « A25G » pour « 30G » et afin de modifier, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement, l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, 30, 30G et Express Radisson et de retirer, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement, le circuit numéro 35

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-31 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de remplacer, à compter du 22 juin 2014, les appellations des circuits suivants : « A25 » pour « 30 », « A25G » pour « 30G » et afin de modifier, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement, l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, 30, 30G et Express Radisson et de retirer, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement, le circuit numéro 35.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9436-05-14 Adoption du règlement numéro 114-32 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 40, à partir du 22 juin 2014

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-32 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 40, à partir du 22 juin 2014.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9437-05-14 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-37 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 11, à partir du 22 juin 2014.

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-37 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 11, à partir du 22 juin 2014.

9438-05-14 Impression des horaires d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 25 avril 2014 de l'entreprise Pixim Solutions Inc., au montant de 3 386,88\$, excluant les taxes, pour l'impression de 36 000 horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 25 avril 2014 de l'entreprise Pixim Solutions Inc., soit et est retenue pour l'impression de 36 000 horaires d'autobus, au montant de 3 386,88\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 3 386,88\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-73 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 386,88\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9439-05-14 Démolition d'un abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire démolir un abribus situé sur la 33e avenue à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 4 mai 2014 de l'entreprise L. Roy Paysagiste enr., au montant de 2 905,09\$, incluant les taxes, pour démolir un abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC accepte la proposition datée du 4 mai 2014 de l'entreprise L. Roy Paysagiste enr., au montant de 2 905,09\$, incluant les taxes, pour démolir un abribus; situé sur la 33^e avenue à Terrebonne et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 2 905,09\$, incluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-74 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 905,09\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 « *Entretien et réparation des abribus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9440-05-14 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contributions supplémentaires pour les années 2010 à 2013 pour le fonds vente et perception en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2407, datée du 26 mars 2014, transmise à la MRC les Moulins par le CRT de Lanaudière, au montant de 49 067,91\$, incluant la TVQ, relativement aux contributions supplémentaires pour les années 2010 à 2013 pour le fonds

vente et perception en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT de Lanaudière, la somme de 49 067,91\$, incluant la TVQ, relativement aux contributions supplémentaires pour les années 2010 à 2013 pour le fonds vente et perception en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM), le tout conformément à la facture numéro 2407 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-75 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 49 067,91\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-970 « *Contribution AQTIM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9441-05-14 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution à la facture d'honoraires relative à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 9358-03-14 le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé acquitter sa quote-part financière, soit 57,50% de la quote-part du CRT Lanaudière à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD) ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2445, datée du 9 avril 2014 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière représentant la quote-part de la MRC Les Moulins au montant de 4 542,73\$, incluant la TVQ, relativement au dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière, la somme de 4 542,73\$, incluant la TVQ, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins soit 57,50% de la quote-part du CRT Lanaudière à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD), le tout conformément à la facture numéro 2445 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-76 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 572,73\$ incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9442-05-14 Autorisation de signature – Entente concernant la desserte par transport en commun offerte par la MRC Les Moulins sur les terrains de Métro Inc. (Super C situé au 1395, boulevard Moody, Terrebonne)

CONSIDÉRANT QUE les autobus des circuits 19G et 30G ont absolument besoin de faire demi-tour à l'arrière du Super C;

CONSIDÉRANT QUE Métro Inc., propriétaire des terrains du Super C situé au 1395, boulevard Moody à Terrebonne, permet à la MRC de faire circuler les autobus du transport en commun sur lesdits terrains;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer une entente avec « Métro Inc. », afin de permettre aux autobus du transport en commun de la MRC Les Moulins de circuler sur les terrains du Super C situé au 1395, boulevard Moody à Terrebonne.

ADOPTÉ

9443-05-14 Publicités «Hommage aux aînés» et gratuité pour les 65 ans et plus par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier des publicités dans le cahier « Boomers » du journal Le Trait d'Union et dans le cahier « Aînés » du journal La Revue;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire dans le cahier « Boomers » du journal Le Trait d'Union, au coût de 725,00, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit journal sur présentation de la facture.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire dans le cahier « Aînés » du journal La Revue, au coût de 1 310,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit journal sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-77 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 2 035,00\$, poste budgétaire 2910-341 « *Publicité – Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9444-05-14 Publicité concernant l'Éco-passe publiée par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier dans les journaux locaux des publicités concernant l'Éco-passe ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire publier la publicité concernant l'Éco-passe dans le journal La Revue pour un montant total de 940,00\$, excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant total de 725,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer lesdits journaux sur présentation des factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-78 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 665,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport en*

commun – Publicité, information », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9445-05-14 Publicités dans les cahiers «Ici mon quartier» et «Les Moulins à vivre et à découvrir» par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT que Le Trait d'Union et La Revue publient les cahiers « Ici mon quartier » et « Les Moulins à vivre et à découvrir » ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver des espaces publicitaires dans le cahier « Ici mon quartier », publié par le journal le Trait d'Union pour un montant de 690,00\$, excluant les taxes et dans le cahier « Les Moulins à vivre et à découvrir », publié par La Revue pour un montant de 475,44\$, excluant les taxes applicables et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer lesdits journaux sur présentation des factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-79 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 165,44 excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9446-05-14 Autorisation pour l'affichage d'un poste temporaire d'une durée d'un an d'un technicien au transport collectif et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de technicien au transport collectif pour une durée d'un an;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi du poste temporaire de technicien au transport collectif pour une durée d'un an, dans le journal La Revue pour un montant de 564,13\$, excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 491,55\$, excluant les taxes ainsi que sur les sites internet de la MRC Les Moulins, d'Urbis, d'Emploi-Québec, de Québec municipale et de Réseau d'information municipale.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un technicien au transport collectif, pour un poste d'une durée d'un an, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 5 de la grille salariale.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-80 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 055,68\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9447-05-14 Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes OPUS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer l'achat de 6 000 cartes OPUS et de 3 000

pochettes plastifiées, aux montants respectifs de 7 380,00\$ et de 711,00\$ excluant les taxes et la livraison ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'AQTIM, la somme de 8 091,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, relativement à l'achat de 6 000 cartes OPUS et de 3 000 pochettes plastifiées pour cartes OPUS.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-81 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 091,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, poste budgétaire 2370-672 « *Frais cartes usagers* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9448-05-14 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2013;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, tels que préparés par Evancic, Perrault, Robertson, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier 2013 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2013 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9449-05-14 Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2014

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE l'état des résultats au 31 mars 2014 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9450-05-14 Affectation de surplus non affecté aux règlements numéro 126 constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins et numéro 127 constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains

CONSIDÉRANT les articles 1094.1 à 1094.6 inclusivement du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, relatifs aux réserves financières;

CONSIDÉRANT que la MRC Les Moulins a adopté les règlements n° 126 constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins et n° 127 constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains lors de sa séance du 13 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que les règlements n° 126 et n° 127 ont reçu l'approbation du

ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 7 février 2012.

CONSIDÉRANT que les règlements n° 126 et n° 127 de la MRC Les Moulins sont entrés en vigueur le 18 février 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu de procéder à une affectation en provenance de notre surplus non affecté au 31 décembre 2013 à ces réserves financières pour les fins de financement de l'amélioration du service du transport collectif et des équipements métropolitains.

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE soit et est autorisée l'affectation d'une somme de 1 500 000\$ du surplus non affecté de la MRC Les Moulins au règlement n° 126 relatif à la réserve financière pour l'amélioration du service et d'une somme de 212 605\$ du surplus non affecté de la MRC Les Moulins au règlement n° 127 relatif à la réserve financière pour les fins de financement des équipements métropolitains.

ADOPTÉ

9451-05-14 Autorisation de signature – Sommaire du Tableau combiné et Tableau combiné (Règlement # 119)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refinancer l'emprunt effectué dans le cadre du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins intitulé : *Règlement décrétant des travaux d'aménagement pour la stabilisation des berges de la rivière Mascouche, autorisant une dépense de 2 438 696,00\$ et un emprunt pour en assurer le financement;*

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le sommaire du Tableau combiné et le Tableau combiné en vue du refinancement de l'emprunt effectué dans le cadre du règlement numéro 119.

ADOPTÉ

9452-05-14 Résolution de concordance – Emprunt par billets au montant de 1 839 000,00\$

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE la Municipalité régionale de comté Les Moulins accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Terrebonne pour son emprunt par billets en date du 21 mai 2014 au montant de 1 839 000\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 119. Ce billet est émis au prix de 100 000,00\$ CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

97 100\$	2,65900 %	21 mai 2015
100 200\$	2,65900 %	21 mai 2016
103 500\$	2,65900 %	21 mai 2017
106 900\$	2,65900 %	21 mai 2018
1 431 300\$	2,65900 %	21 mai 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

9453-05-14 Résolution de courte échéance – Emprunt par billets au montant de 1 839 000,00\$

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les

montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté Les Moulins souhaite emprunter par billet un montant total de 1 839 000\$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
119	1 839 000\$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis :

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 1 839 000\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 119 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier.

QUE les billets soient datés du 21 mai 2014.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	97 100\$
2016	100 200\$
2017	103 500\$
2018	106 900\$
2019	110 300\$ (à payer en 2019)
2019	1 321 000\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité régionale de comté Les Moulins émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans (à compter du 21 mai 2014)**, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 119, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

9454-05-14 Achat de deux (2) postes informatiques

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC pour l'acquisition de deux (2) postes informatiques ;

CONSIDÉRANT la proposition de Montréal Soft reçue le 5 mai 2014, pour l'achat d'un poste informatique neuf incluant les équipements requis, la préparation et la mise à jour, au montant de 979,99\$, excluant les taxes et l'installation ;

CONSIDÉRANT la proposition de Montréal Soft reçue le 7 mai 2014, pour l'achat d'un poste informatique usagé incluant les équipements requis, la préparation et la mise à jour, au montant de 300,00\$, excluant les taxes et l'installation ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de Montréal Soft reçue le 5 mai 2014, pour l'achat d'un poste

informatique neuf incluant les équipements requis, la préparation et la mise à jour, au montant de 979,99\$, excluant les taxes et l'installation, soit et est acceptée.

QUE la soumission de Montréal Soft reçue le 7 mai 2014, pour l'achat d'un poste informatique usagé incluant les équipements requis, la préparation et la mise à jour, au montant de 300,00\$, excluant les taxes et l'installation, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-82 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 279,99\$, excluant les taxes et les frais de livraison, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9455-05-14 Désignation des membres au conseil d'administration du CLDEM

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir :

Sièges #1 à #8 Délégués des municipalités	Guillaume Tremblay, maire, Ville de Mascouche Bertrand Lefebvre, conseiller, Ville de Mascouche Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne Réal Leclerc, conseiller, Ville de Terrebonne Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne Clermont Lévesque, conseiller, Ville de Terrebonne Brigitte Villeneuve, conseillère, Ville de Terrebonne Claire Messier, conseillère, Ville de Terrebonne
Siège #9 (Secteur professionnel)	François Duval, notaire
Siège #10 (Secteur affaires)	Annie Brunette, directrice des comptes, Desjardins Terrebonne Entreprises
Siège #11 (Secteur industriel et technologique)	Philippe Massé, directeur général, Acier Leroux, division de Métaux Russel Inc.
Siège #12 (Secteur industriel et technologique)	Martine Sgariglia, directrice générale, Concept SGA Inc.
Siège #13 (Secteur industriel et technologique)	Lucien Daigneault, vice-président, Daigneau Eau de Source
Siège #14 (Secteur chambre de commerce & tourisme)	Christian Pimparé, CPA auditeur, CGA Evancic Perrault Robertson Inc.
Siège #15 (Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins)	Sylvain Fillion, représentant, TOCAM

Siège #16 (Secteur éducation)	René Labrie, vice-président, Commission scolaire des Affluents
Siège #17 (Secteur coop. et économie sociale)	Renée Chartier, directrice générale, ASM
Siège #18 (Secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux)	Cybèle Rioux, présidente, Alizée ressources humaines
Siège #19 (Secteur enseignement supérieur et centre de recherches)	Michel Rouleau, directeur, Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Siège #20 (Secteur agricole)	Gilbert Mathieu, producteur agricole
Siège #21 (Secteur santé)	Ghislaine Gauthier, directrice des programmes services psychosociaux généraux de la santé publique et développement des communautés

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, monsieur Mathieu Lemay, de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, de l'Assomption, monsieur François Legault, le conseiller en développement économique du Ministère des Finances et de l'Économie, monsieur Vincent Fortin, la directrice d'Emploi-Québec, madame Andrée Jessop et le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud, sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

9456-05-14 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit désigner un représentant élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal lors des assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2014-2015.

QUE monsieur Gabriel Michaud, soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE madame Claire Messier, soit et est nommée à titre de substitut du représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-83 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9457-05-14 Octroi du mandat pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que trois firmes ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 12 mai 2014 à 10h30 et ouvertes publiquement à 10h31;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 12 mai 2014 à 11h00 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article :

Firme	Pointage	Montant
Beudoin Hurens	172	7 500,00\$ excluant les taxes
Cima+	95,07	14 200,00\$, excluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Beudoin Hurens;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Beudoin Hurens pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe, pour un montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission signée par monsieur Louis-Pierre Gagnon, ingénieur, en date du 5 mai 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties.

QUE la présente acceptation de soumission soit et est conditionnelle à la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et les compagnies 9170-1011 Québec Inc. et 9182-5232 Québec Inc., relativement aux financements des services professionnels en ingénierie et l'exécution des travaux d'entretien dans le cours d'eau Lapointe, le tout conformément à la *Loi sur les travaux municipaux*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-84 émis par le trésorier au montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9458-05-14 Autorisation de signature - Entente entre la MRC Les Moulins et deux (2) promoteurs (9170-1011 Québec Inc. et 9182-5232 Québec Inc.) en vue des travaux d'entretien sur un tronçon du cours d'eau Lapointe (Abrogée par résolution 9993-06-15)

CONSIDÉRANT la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur les travaux*

municipaux;

CONSIDÉRANT les demandes du Promoteur afin que la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne procèdent au nettoyage d'un tronçon du cours d'eau Lapointe situé sur ses terres dans le secteur Urbanova;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne, par la résolution numéro CE-2014-454-DEC de son Comité exécutif, a demandé à la MRC de procéder à un appel d'offres pour des services professionnels pour l'entretien du cours d'eau Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres auprès de firmes d'ingénieurs pour la réalisation de relevés de terrain, la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 9457-05-14, le conseil de la MRC a accepté la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Beaudoin Hurens pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe, pour un montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, le tout étant toutefois conditionnelle à la signature d'une entente entre la MRC et le Promoteurs relativement aux financements des services professionnels en ingénierie et l'exécution des travaux d'entretien d'un tronçon du cours d'eau Lapointe situé sur ses terres;

CONSIDÉRANT QUE le Promoteur a déjà confirmé, par lettre, son engagement à défrayer entièrement les coûts liés aux services professionnels en ingénierie et à l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe sur un tronçon situé sur ses terres;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 9458-05-14, le conseil de la MRC a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, une entente avec le Promoteur selon laquelle ce dernier défraie entièrement les coûts liés à l'entretien d'un tronçon du cours d'eau Lapointe situé sur ses terres;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec les compagnies 9170-1011 Québec Inc. et 9182-5232 Québec Inc. selon laquelle ces dernières défraient entièrement les coûts liés aux services professionnels en ingénierie et une entente avec lesdites compagnies selon lesquelles celles-ci défraient entièrement les coûts liés à l'exécution des travaux d'entretien du Ruisseau Lapointe sur leurs terres.

QUE la présente soit et est conditionnelle au dépôt d'un chèque visé par les compagnies susmentionnées en faveur de la MRC Les Moulins au montant de la soumission acceptée pour les services professionnels et éventuellement, pour l'exécution des travaux, dépôt qui devra être préalable au commencement d'exécution des mandats susmentionnés.

QUE la présente soit et est conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales requises.

ADOPTÉ

9459-05-14 Colloque « Eau & municipalités »

CONSIDÉRANT la tenue du colloque « Eau & municipalités » qui a eu lieu à Saint-Jérôme le 30 avril 2014;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la participation de messieurs Mathieu Gaudette, Réal Leclerc et Roger Côté au colloque « Eau & Municipalités » qui a eu lieu à Saint-Jérôme le 30 avril 2014, soit et est ratifiée. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-85 émis par le trésorier au montant de 180,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 « *Frais de colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9460-05-14 Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) à Fredericton (NB)

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) du 9 au 12 juillet 2014 à Fredericton au Nouveau-Brunswick;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté soit et est autorisée à assister au Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) du 9 au 12 juillet 2014, à Fredericton au Nouveau-Brunswick. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-86 émis par le trésorier au montant 525,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 « *Aménagement du territoire - Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9461-05-14 Recommandation à la CPTAQ – Ligne Pierre-Le Gardeur – Saint-Sulpice à 120 kV

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le projet de la ligne Pierre-Le Gardeur – Saint-Sulpice à 120 kV ;

CONSIDÉRANT QUE le projet susmentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions des documents complémentaires et aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif agricole ;

CONSIDÉRANT les critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., c. P-41.1;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC émet une recommandation favorable à l'égard du projet de poste de la ligne Pierre-Le Gardeur – Saint-Sulpice à 120 kV,

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ et à Hydro-Québec.

ADOPTÉ

9462-05-14 Examen et approbation de la résolution numéro 122-03-2014 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) règlement #1008

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation la résolution numéro 122-03-2014 concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement numéro 1008);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.2, 137.3 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la résolution numéro 122-03-2014 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement numéro 1008).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

9463-05-14 Examen et approbation du règlement de construction numéro 1003-005 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-027 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de construction numéro 1003-005 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-027;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement de construction numéro 1003-005 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-027.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

9464-05-14 Nomination d'un secrétaire-trésorier pour la séance du conseil de la MRC du 17 juin 2014 en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins sera absent lors de la prochaine séance du conseil prévue le 17 juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un secrétaire-trésorier pour la séance du conseil du 17 juin 2014;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Clermont

Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Martine Baribeau, greffière, soit et est nommée secrétaire-trésorière pour la séance du conseil de la MRC Les Moulins qui se tiendra le 17 juin 2014 et qu'elle soit et est autorisée à signer le procès-verbal de ladite séance.

ADOPTÉ

9465-05-14 Nomination au comité de vigilance Enbridge de la CMM

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2012, Enbridge a déposé auprès de l'Office national de l'énergie une demande visant le projet d'inversement de la canalisation 9B et de l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 et qu'en mars 2014, l'Office a approuvé le projet en assujettissant de 30 conditions son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté du Montréal Métropolitain (CMM), via son comité exécutif, désire assurer le suivi des 30 conditions et qu'il y a lieu de mandater certains représentants des villes impliquées pour suivre avec rigueur l'application des conditions par Enbridge;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet de la MRC Les Moulins, siège sur le comité exécutif de la CMM et que la MRC Les Moulins est impliquée par ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une vigie serrée sur les conditions imposées à Enbridge;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est impliquée et que le conseil désire s'assurer que les citoyens des villes de Terrebonne et Mascouche demeurent bien protégés et que l'ensemble des conditions imposées à Enbridge ont des retombées tant pour les citoyens que pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement siège déjà sur le comité de transport ferroviaire des matières dangereuses de la Communauté du Montréal Métropolitain (CMM);

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, pour siéger à titre de représentant de la MRC Les Moulins au sein du comité de vigilance des suivis Enbridge pour la Communauté du Montréal Métropolitain (CMM).

ADOPTÉ

9466-05-14 Report de la séance du comité administratif du mois de juin 2014

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE la séance du comité administratif prévue le mardi 17 juin 2014 soit et est devancée au mercredi 4 juin 2014, à 8h00.

ADOPTÉ

Période de questions

Une citoyenne questionne relativement au point numéro 12 de l'ordre du jour, plus précisément concernant le retrait du circuit numéro 35. Monsieur Martin Dion s'informe à

savoir s'il y a des nouveautés au service de transport.

9467-05-13 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier